

COMMUNE DE ROUSSIEUX

2026 - 008

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° DEL 3-22032026

Séance du 22 mars 2026

Date de convocation : 16/03/2026

Membres en exercice : 7

Membres présents : 7

Votants : 7

L'an deux mille vingt-six, le 22 mars à 14 heures 30

Le conseil municipal de la commune de ROUSSIEUX régulièrement convoqué le 16 mars 2026 par Monsieur GIREN Didier, maire sortant, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur GIREN Didier, maire.

Etaient présents : GIREN Didier, VOLLE Christiane, DASSE Christophe, MOULINAS Séverine, BONNEVIE-CHEVRONNAY Sébastien, FORET Sandrine, MILLOT Lucas
Secrétaire de séance : M. DASSE Christophe

Objet : Election des adjoints au maire

CONSIDERANT les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin :

- 7 suffrages exprimés pour la liste de DASSE Christophe

Le conseil municipal, par :

- 7 voix POUR
- 0 ABSTENTION
- 0 voix CONTRE
 - ✓ ELIT la liste de DASSE Christophe
 - ✓ INSTALLE
- **Monsieur DASSE Christophe en qualité de 1^{er} adjoint**
- **Madame VOLLE Christiane en qualité de 2^e adjoite**

Fait et délibéré à ROUSSIEUX

Le 22 mars 2026

Le Maire, Didier GIREN



Didier GIREN
Maire
23 mars 2026